

COMPTE RENDU AUDIO CONFÉRENCE DU 20 AVRIL 2020 DE 10H55 A 12H20

Une quatrième audio-conférence dans le cadre de la pandémie du Covid 19 a eu lieu le lundi 20 avril 2020 entre les organisations syndicales locales et la direction de la DIRCOFI Centre Ouest.

Les sujets abordés ont été les suivants :

1°) Questions Ressources Humaines :

- Jours de congés et jours RTT :

SOLIDAIRES a commencé son intervention sur le sujet en critiquant l'ordonnance scélérate n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés au titre de la période d'urgence sanitaire (parue au JORF le 16 avril 2020). Les agent-es se retrouvent pénalisés-es alors qu'ils ou elles subissent cette crise sanitaire du Covid 19. Car quelle que soit leur situation, les agent.es l'ont toutes et tous subie. Or cette ordonnance les rend en quelque sorte responsables de cette situation et vise à les culpabiliser, pour mieux les sanctionner.

La direction a indiqué ne pas avoir de directive au niveau de la DGFIP sur l'appréciation de cette ordonnance. Selon la direction, on peut penser qu'elle s'appliquera aux agents de la DIRCOFI Centre Ouest mais peut-être y aura-t-il des aménagements susceptibles d'être apportés par la DG ?

La direction s'est toutefois fondée sur le contenu de cette ordonnance pour préciser que :

- d'une part, l'article 1 relatif aux agent-es en autorisation spéciale d'absence entre le 16 mars 2020 et le terme de l'état d'urgence sanitaire a un caractère obligatoire sur la prise des 5 jours de RTT (entre le 16 mars 2020 et le 16 avril 2020) et des 5 jours de RTT ou de congés (entre le 17 avril 2020 et le terme de la période d'état d'urgence sanitaire) ;
- d'autre part, l'article 2 relatif aux agent-es en télétravail présente un caractère facultatif sur la prise de cinq jours de réduction du temps de travail ou, à défaut, de congés annuels au cours de la période du 17 avril 2020 et le terme de l'état d'urgence sanitaire.

Notre organisation a également demandé si l'administration envisageait d'appliquer la double peine pour les agent-es en autorisation spéciale d'absence : à savoir, le dépôt de jours ARTT ou congés imposés, et la non prise en compte des autorisations spéciales d'absence restantes dans le calcul des droits de jours à RTT.

La direction a répondu, qu'en l'état, les deux mesures pourraient se cumuler : les jours enregistrés en autorisation spéciale d'absence ne génèrent pas de jours de réduction du temps de travail. Le seuil de déclenchement de perte de jours RTT (un jour tous les 11 jours ou tous les 19 jours d'absence) n'est pas connu à ce jour.

Au surplus, ces jours posés par la contrainte ne généreront aucun droit. Ils seront exclus, par exemple, pour le calcul du nombre de jours posés pour bénéficier des 2 jours supplémentaires pour congés pris hors période. Mesquinerie quand tu nous tiens !

- Paie mai 2020 :

La direction a indiqué que la paie de mai inclurait quelques régularisations (acomptes, heures supplémentaires, cessation de fonction) mais pas toutes (les changements d'échelon ne seront pas pris en compte).

- Formations et réunions à la reprise en mai /juin 2020 :

La direction a observé que les formations et réunions présentiels ne seraient vraisemblablement pas maintenues (elle a ajouté que la DVNI avait annulé les formations présentiels sur cette période).

Elle a ajouté avoir un questionnement sur le maintien des journées métiers en septembre prochain.

- Mouvements de mutation :

La direction a confirmé qu'il y allait y avoir un sérieux décalage au niveau du calendrier de publication des mouvements généraux de mutations (probablement un décalage d'un mois pour tous les mouvements). En revanche, il n'est pas prévu à ce stade de report des prises de poste au 1^{er} septembre prochain. Le début des mouvements locaux (vœux sous ALOA) ne serait être envisagé avant le 9 juin. Les résultats des mouvements locaux ne seront vraisemblablement pas connus avant le 8 juillet.

2°) Métiers du CF :

SOLIDAIRES a souhaité connaître la situation des métiers du contrôle fiscal à la reprise le 11 mai et les conditions sanitaires envisagées.

La direction constate actuellement une activité réduite pour les métiers CF de la DIRCOFI Centre Ouest et insiste sur une sortie du confinement le 11 mai prochain très progressive.

S'agissant des modalités d'exercice des missions, il est vraisemblable que le télétravail continuera d'être favorisé, autant que possible, et la tenue de réunions de service en présentiel reportée.

Concernant les garanties sanitaires, la direction précise que des règles de distanciation devront être mises en place, le respect des gestes barrière prorogé, des mesures d'hygiène seront à prendre (nettoyage des locaux, du matériel (clavier)...).

Le CHCST 35 devrait prendre en charge une partie des produits nécessaires à la protection des agents (gel hydroalcoolique, masques).

La direction ajoute que tout le monde ne reviendra pas au bureau le 11 mai. La DG va préciser prochainement les conditions de sortie de confinement.

La direction a souligné ne pas être opposée à étendre le télétravail à partir du 11 mai aux collègues qui ne sont pas en télétravail aujourd'hui, mais il manque d'ordinateurs portables.

La direction a ajouté qu'il y aurait une fiche pour les acteurs du contrôle fiscal afin d'avoir un peu plus de visibilité sur les tâches à reprendre ou à différer à partir du 11 mai prochain.

Le recouvrement des créances fiscales sera une préoccupation majeure, compte tenu de la trésorerie fragile de nombreuses entreprises. Sauf cas de fraude caractérisée, il est peu probable que de nouvelles vérifications générales soient engagées avant septembre prochain. Le message de la direction est le suivant : on va reprendre doucement .

3°) Soutien de la DIRCOFI aux DDFIP/DRFIP :

En réponse à SOLIDAIRES, la direction a présenté l'évolution du dispositif de soutien des agents DIRCOFI au DDFIP/DRFIP en remarquant que les besoins étaient faibles à ce stade, hormis pour la campagne IR. En effet, une minorité des directions locales sollicitées souhaitent faire appel aux

agents des DIRCOFI en matière de fiscalité professionnelle, et notamment au niveau du fonds de solidarité aux entreprises. En revanche, la mobilisation des directions locales est plus forte pour la campagne IR.

Il a été demandé aux agents volontaires de ne rien faire tant qu'ils n'ont pas été contactés par la direction locale (et même si l'habilitation e-contacts est opérationnelle).

La direction étudie l'opportunité d'effectuer un 2ème recensement des agents DIRCOFI intéressés pour le dispositif de soutien mais uniquement pour la campagne IR. A cet égard, la direction a ajouté que s'agissant de la campagne IR, il existe des e-formation, des « pas-à-pas », la base documentaire fiscale sur NAUSICAA accessible à tous (avec FAQ). Pour le moment, il n'y a pas eu de cellule dédiée à la campagne IR au sein de la DIRCOFI Centre Ouest.

La prochaine audio-conférence d'information entre les organisations syndicales et la direction est prévue le lundi 27 avril 2020 à 10H00.

Prenez soin de vous, de vos proches et de vos collègues.

RESTONS EN CONTACT

**N'hésitez pas à nous faire remonter vos demandes ou interrogations sur
solidaires-fp-dircofi-co@dgifp.finances.gouv.fr**

**Retrouvez également d'autres informations sur notre site national
<https://solidairesfinancespubliques.org>**

Pendant cette période de confinement, le journal l'UNITE est ouvert à tous